

Conseil d'Administration du BCMPE

Réunion du Lundi 7 Octobre 2019

COMPTE RENDU

Etaient présents : Gérard CANTOU, Hélène DELAPLACE, Christian DULUCQ, Evelyne GUILLON, Bertrand JOUBET, Dominique MALAVAL, Michel MALGAT, Françoise NEGRE, Anne-Marie RABBE, Jean-Pierre RABBE, Justine RABBE, Anne-Marie SAUBUSSE, Aline VENDROUX, Janine WYSS.

Ouverture de la séance à 18 H 30

Le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants avant de passer à l'étude de l'ordre du jour

1. Approvisionnement de l'eau pour les joueurs au cours des Tournois de Régularité,

A part deux ou trois réclamations concernant l'arrêt de la distribution d'eau, les participants se sont adaptés, il est donc décidé de ne rien faire à ce niveau (quelques gobelets resteront à la disposition des joueurs en cas d'urgence)

2. Point sur le lancement de la saison : licences / cotisations / fréquentations

Bertrand nous commente plusieurs tableaux et graphiques très détaillés, d'où il ressort notamment que la fréquentation est en augmentation par rapport aux années précédentes depuis la rentrée de septembre

A ce jour nous comptons 440 inscriptions (270 licences – 174 adhésions)

Bertrand nous indique également qu'un annuaire recensant les joueurs est désormais affiché dans le couloir

3. Nouvelle coupe des Clubs pour 2019 /2020 tous les 2^e et 4^e lundi de chaque mois, d'octobre au 2^e lundi de mars. Faire un rappel lors des prochains tournois en plus du diaporama

Gérard rappelle qu'il a réalisé un diaporama à diffuser si possible avant tous les tournois sur initiative de l'arbitre (aidé éventuellement de la personne en charge de l'informatique).

Gérard cite l'exemple d'une personne qui participe à Mérignac avec un partenaire le lundi et qui participe également avec un autre partenaire le mardi à Gradignan et qui s'interrogeait sur la façon dont son cas serait traité. En fait elle participera des 2 côtés, et si elle est qualifiée des 2 côtés, reste à savoir si c'est elle qui choisira quelle qualification sera active ou si c'est la Fédé qui choisira.

Janine souligne que la communication semble donner des effets car plusieurs personnes qui ne jouent pas habituellement le lundi ont décidé de participer à cette coupe.

4. Campagne FFB sur la propagande « Bridge BOX ». Le Club est inscrit. Rappel sur notre engagement, réflexion sur l'étendue et la forme de la propagande à faire

Gérard refait un petit historique et rappelle que la décision prise lors du dernier CA de ne pas inscrire le club a évolué à la suite de plusieurs relances de la Fédération mais aussi par rapport au fait que la FFB ait décidé de démarcher les comités d'entreprise et d'alléger le dispositif. En effet les cours gratuits pourront être assurés par des bénévoles initiateurs et non pas obligatoirement par un moniteur agréé. Par ailleurs Jean-Pierre s'étant proposé pour assurer ces cours éventuels le vendredi matin (mini bridge) la décision a été prise de s'inscrire dans le dispositif.

Dans le cas où plusieurs demandes de cours seraient demandées, il y aura lieu à ce moment de revoir éventuellement les horaires et l'organisation, plusieurs membres du CA restant sceptiques sur le succès remporté par cette action.

5. Un sponsor nous tombe du ciel pour participer, en partie, au financement de la fête du club.

Pierre-Marie PELISSIER, élève de Justine et associé de la Société PMP Patrimoine (Cabinet de conseil en gestion de patrimoine) serait prêt à nous donner 1500 € pour nous aider à financer la fête du club. Bien que Pierre-Marie ne l'ait pas demandé formellement et ne souhaite pas faire de ce fait une propagande exagérée, Gérard lui a proposé une contrepartie pour faire connaître sa société à l'occasion de l'évènement qui sera choisi comme bénéficiaire de ce sponsoring. Après échange avec Pierre-Marie, on a retenu la fête du Club plutôt que le festival du 1^{er} mai, car Pierre-Marie y voit un contexte plus convivial et donc plus adapté au geste que PMP a décidé (et ne recherche pas le prestige du festival).

Il est décidé de réfléchir pour la prochaine réunion du CA afin de trouver la meilleure utilisation qui pourrait être faite de ces fonds (choix optimisé entre économie et amélioration de la fête).

5. Tournois caritatif de la saison. Quelle décision prendre

Gérard a été recontacté par Monsieur MUTIN qui souhaitait savoir si nous participerons à la journée TELETHON le vendredi 6 décembre 2019 dans les mêmes conditions que les années précédentes (PE doublés, boutiques, mini discours en début de tournoi). Gérard doit donc le rappeler dans les prochains jours pour lui faire connaître notre décision.

Bertrand prend alors la parole pour rappeler qu'il avait été décidé de favoriser des organisations locales dans le domaine de la recherche pour le cancer, l'Alzheimer ou les maladies cardiaques.

Il nous informe de l'existence de l'association LIRYC dont le siège est à Mérignac et qui agit dans le domaine des maladies cardiaques. La responsable Madame COTENTIN serait d'accord pour faire une petite intervention en début de tournoi et nous fournir des affiches. Une urne serait alors mise à la disposition des joueurs

Justine pour sa part nous informe d'une action qui est menée par une de ses élèves orthophoniste pour aider un jeune sourd qui doit se faire opérer aux Etats Unis. Cette proposition n'est pas retenue comme journée d'action caritative.

Il est donc décidé d'organiser un tournoi au profit de LIRYC, Bertrand recontactera Madame COTENTIN pour la mise en forme de l'action. Et Gérard informera M. MUTIN de notre décision de ne pas organiser une journée Téléthon cette année.

7. Organisation des tournois spécifiques, Galette, Chocolats, Fête du Club

. Tournoi des chocolats le 13 décembre 2019 : Françoise et Bertrand se chargent d'acheter les chocolats

. Tournoi des galettes le 10 janvier 2020 : Aline et Hélène prennent en charge l'achat des galettes et du cidre, Gérard contacte le responsable de Coste Viager pour savoir si l'on peut toujours compter sur leur aide financière

. Fête du club le 7 février 2020 : Anne-Marie, Jean-Pierre RABBE et Janine se chargent de l'organisation. Le thème sera ASTERIX et les GAULOIS

8. Questions diverses

. Anne-Marie RABBE nous informe qu'elle fera participer ses élèves à un simultané qui aura lieu une fois par mois le mardi soir à compter du 8 octobre. Ce tournoi court est homologué et la participation est d'un ticket par personne

. Jean-Pierre demande à ce que certaines cartes soient changées, il serait nécessaire de se procurer un carton de cartes, voir avec le Comité si nécessaire pour une mutualisation des achats

. Certains étuis sont devenus obsolètes, un point doit être fait pour connaître les besoins précis dans chaque couleur par chaque préparateur de donnes pour que Gérard puisse faire une commande.

Michel MALGAT rappelle qu'une intervention va l'immobiliser sur un créneau qui va au moins du 27.11 au 15.12.2019 a minima. Nous allons donc devoir nous organiser pour les arbitrages. Nous allons demander à Eric LACOSTE d'assurer certains lundis si cela est possible/ Justine propose d'assurer le complément (a priori 1 lundi sur 2).

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 H 30

Prochaine réunion le lundi 4 novembre
